



Amiens, le 1^{er} août 2016

Communiqué de presse

Elections municipales complémentaires Commune de Sénarpont



Par arrêté préfectoral du 27 juillet 2016, les électeurs et les électrices de la commune de Sénarpont sont convoqués le 18 et le 25 septembre à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller municipal.

Le scrutin est ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

RAPPEL : Pour les élections municipales, la déclaration de candidature est désormais obligatoire.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le dépôt d'une candidature est obligatoire uniquement pour le 1^{er} tour de scrutin.

Pour le second tour et uniquement dans le cas où le nombre de candidats présents aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, seuls les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour doivent déposer une déclaration de candidature au second tour.

L'enregistrement des candidatures s'effectue à la sous-préfecture d'Abbeville, sise 19 rue des Minimes, du jeudi 25 août au jeudi 1^{er} septembre 2016 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures excepté le jeudi 1^{er} septembre 2016 jusqu'à 18 heures.

Pour le second tour, les dates d'ouverture sont du lundi 19 septembre 2016 au mardi 20 septembre 2016 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures excepté le mardi 20 septembre 2016 jusqu'à 18 heures.

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous à la sous-préfecture d'Abbeville (03.22.20.13.13).